Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 4 mars 2019, à 20h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et Messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Claude Gauthier, Michel Filteau et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Madame Sylvie Charpentier, greffière adjointe, assiste également à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 février 2019 et de la séance extraordinaire du 25 février 2019;

4. Avis de motion

5. Adoption de règlement

- 5.1 Règlement 19-R-223 augmentant le fonds de roulement de 750 000\$ à 900 000\$ et appropriant le montant requis à même le surplus non affecté;
- 5.2 Règlement 19-R-213-4 modifiant le Règlement 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique;
- 5.3 Règlement 19-R-219 interdisant l'épandage de déjections animales ou de boue à des dates prédéterminées entre le 31 mai et le 1^{er} octobre de l'année 2019;
- 5.4 Règlement 18-R-186-8 modifiant le Règlement d'urbanisme 14-R-186 (pour concordance);

6. Rapports de Comités et Commissions

- 6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 18 février 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 16 janvier 2019 de la S.E.C.T.-Eau;
- 6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 20 février 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 16 janvier 2019 de la Municipalité régionale de comté de Rouville;
- 6.3 Dépôt de l'ordre du jour du 27 février 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 23 janvier 2019 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;
- 7. Dépôt des rapports internes du mois de février : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque ;

8. Législation et administration

- 8.1 Frais d'association à Réseau Biblio de la Montérégie pour l'année 2019 ;
- 8.2 Appui au projet de vélos communautaires de la Table jeunesse 5-17 ans;
- 8.3 Demande de commandite de l'Ensemble vocal l'Air du temps;
- 8.4 Journée internationale des femmes : cocktail dinatoire organisé par Ainsi soit-elle ;
- 8.5 Demande de commandite du tournoi interrégional de hockey du regroupement de Marieville;
- 8.6 Mandat à Bélanger Sauvé dans le dossier 750-17-003507-195 cour supérieure;

- 8.7 Appui à la campagne Pensez local. c'est génial;
- 8.8 Demande de contribution financière du Bazar familial de Chambly

9. Finances

- 9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières;
- 9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 26 février 2019;
- 9.3 Dépôt du budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly;
- 9.4 Dépôt du budget 2019 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly;
- 9.5 Dépôt du rapport d'activités du trésorier en regard de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'année 2018 ;

10. Travaux publics

10.1 Octroi de contrat pour les travaux de marquage de la chaussée (TP2019-04);

11. Urbanisme

- 11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 20 février 2019;
- 11.2 PIIA: construction neuve, 320-322-324, 9^e Avenue, lot 2 086 532 (rayon patrimonial);
- 11.3 PIIA: construction neuve, 1200, rue Martel, lot 6 294 587 projet intégré lot 6 294 584 (secteur rue Martel);

12. Sécurité publique

12.1 Entente d'entraide en matière de sécurité incendie avec la Ville de Chambly et la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu;

13. Hygiène du milieu

14. Loisirs, vie communautaire et culture

- 14.1 Entente relative à la surveillance du chalet du parc florence-Viens et du gymnase avec La Saison du Passeur;
- 15. Point(s) nouveaux
- 16. Période de questions

17. Levée de la séance

DOCUMENTS D'INFORMATION AU CONSEIL

Sur ce:

19-03-046 RÉSOLUTION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Tania Ann Blanchette, appuyé par Monsieur Stéphane Bérard et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

... Dépôt du procès-verbal,

Sur ce:

RÉSOLUTION 19-03-047

3.1 APPROBATION DES PROCÈS-**VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER** 2019

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bérard, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 février 2019 et de la séance extraordinaire du 25 février 2019.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, Règlement 19-R-223 augmentant le fonds de roulement de 750 000\$ à 900 000\$ et appropriant le montant requis à même le surplus non affecté,

Sur ce:

19-03-048

RÉSOLUTION

5.1 RÈGLEMENT 19-R-223 **AUGMENTANT** LE **FONDS** DE **ROULEMENT DE 750 000\$ À 900 000\$** ET APPROPRIANT LE **MONTANT** REQUIS À MÊME LE SURPLUS NON **AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT le fonds de roulement créé par le Règlement 00-R-004 et

l'augmentation de celui-ci par les règlements 08-R-132, 10-R-152, 11-R-156 et 12-R-167 portant le montant de fonds de roulement à sept cent cinquante mille dollars (750 000\$);

CONSIDÉRANT

que la Ville de Richelieu peut augmenter le montant du fonds de roulement en vertu du paragraphe 1 de l'article 569 de la

Loi sur les cités et villes,

CONSIDÉRANT

qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement, a été donné par Monsieur Claude Gauthier, conseiller, lors de la séance ordinaire du conseil municipal en

date du 4 février 2019;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Michel Filteau, appuyé par Monsieur Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le Règlement 19-R-223 augmentant le fonds de roulement de 750 000\$ à 900 000\$ et appropriant le montant requis à même le surplus non affecté.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, Règlement 19-R-213-4 modifiant le Règlement 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique,

Sur ce:

RÉSOLUTION 19-03-049

RÈGLEMENT 19-R-213-4 **MODIFIANT LE RÈGLEMENT 18-R-213** CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ **PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT le pouvoir de réglementation attribué aux municipalités en

vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (RLRQ,

chapitre C-24.2);

CONSIDÉRANT que les articles 79, 80 et 81 de la Loi sur les compétences

municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) accordent aux municipalités des pouvoirs en matière de stationnement;

que le conseil municipal souhaite modifier les interdictions de CONSIDÉRANT

stationnement sur une partie de la 9e Avenue;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de

règlement, a été donné par Monsieur Bruno Gattuso, conseiller, lors de la séance ordinaire du conseil municipal en date du 4

février 2019:

En conséquence, il est proposé par Monsieur Stéphane Bérard, appuyé par Madame Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le Règlement 19-R-213-4 modifiant le Règlement 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, Règlement 19-R-219 interdisant l'épandage de déjections animales ou de boue à des dates prédéterminées entre le 31 mai et le 1er octobre de l'année 2019,

Sur ce:

RÉSOLUTION 19-03-050 5.3 RÈGLEMENT

19-R-219 INTERDISANT L'ÉPANDAGE DE **DÉJECTIONS ANIMALES OU DE BOUE À** DES DATES PRÉDÉTERMINÉES ENTRE LE 31 MAI ET LE 1^{ER} OCTOBRE DE

L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que l'article 52 de la Loi sur les compétences municipales

permet à une municipalité d'interdire l'épandage de déjections animales ou de boues entre la période du 31 mai et le 1er

octobre de chaque année;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion, avec présentation du règlement, a été

donné lors de la séance ordinaire du 4 février 2019 par Madame Tania Ann Blanchette, conseillère, et que le projet de

règlement a été déposé lors de cette même séance;

En conséquence, il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le Règlement 19-R-219 interdisant l'épandage de déjections animales ou de boue à des dates prédéterminées entre le 31 mai et le 1er octobre de l'année 2019.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, Règlement 18-R-186-8 modifiant le Règlement d'urbanisme 14-R-186 (pour concordance),

Sur ce:

RÉSOLUTION 19-03-051 5.4 **RÈGLEMENT** 18-R-186-8

MODIFIANT RÈGLEMENT LE **D'URBANISME** 14-R-186 (POUR

CONCORDANCE)

CONSIDÉRANT

que le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rouville (SADR) a été modifié par le règlement numéro 307-18 visant, notamment, à remplacer la cartographie et les dispositions normatives relatives aux zones à risque d'érosion par une cartographie et des dispositions normatives relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT

que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le SADR, toute municipalité doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance à celui-ci;

CONSIDÉRANT

que dans le cas d'un règlement de concordance celui-ci n'est pas assujetti à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT

un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 janvier 2019, conformément à la loi, par Monsieur Bruno Gattuso, conseiller;

CONSIDÉRANT

que le conseil municipal a tenu, le 4 février 2019, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Bruno Gattuso, appuyé par Monsieur Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le Règlement 19-R-186-8 intitulé *Règlement modifiant le règlement d'urbanisme 14-R-186*.

Adoptée.

- **6.1**...Dépôt des documents de la Sect'Eau.
- 6.2...Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.
- **6.3**...Dépôt des documents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.
- **7...** Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque

... Soumis aux membres du conseil municipal, Frais d'association à Réseau Biblio de la Montérégie pour l'année 2019,

Sur ce:

19-03-052

RÉSOLUTION

8.1 FRAIS D'ASSOCIATION A RESEAU BIBLIO DE LA MONTEREGIE POUR L'ANNEE 2019

Il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel, appuyé par Monsieur Michel Filteau et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement des frais d'association à Réseau Biblio de la Montérégie pour l'année 2019 d'une somme de 16 171,93 \$ incluant les taxes

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-702-30-494.

Adoptée.

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, appui au projet de vélos communautaires de la Table jeunesse 5-17 ans,

Sur ce:

19-03-053

RÉSOLUTION

8.2 APPUI AU PROJET DE VÉLOS COMMUNAUTAIRES DE LA TABLE JEUNESSE 5-17 ANS

CONSIDÉRANT que les membres de la Table jeunesse du territoire du CLSC de

Richelieu ont mis sur pieds, en 2018, un projet pilote de vélos communautaires disponibles gratuitement dans les différentes municipalités (Richelieu, Marieville, Saint-Césaire et Carignan)

afin de permettre un déplacement actif des jeunes;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Richelieu à promouvoir les saines

habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que la promotion de l'activité physique fait également partie

intégrante de la Politique familiale de la Ville de Richelieu;

CONSIDÉRANT la recommandation du 20 février 2019 de Monsieur Alexandre

Côté, coordonnateur aux loisirs et responsable des communications, d'appuyer le projet pour l'année 2019, à raison de 3 vélos basés au chalet du parc Florence-Viens;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Claude Gauthier, appuyé par Madame Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise un soutien financier de 150\$ (soit 50\$/vélo) pour la poursuite du projet.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de commandite de l'Ensemble vocal l'Air du temps,

Sur ce:

19-03-054 RÉSOLUTION

8.3 DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ENSEMBLE VOCAL L'AIR DU TEMPS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bérard, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'octroi d'une commandite de 125\$ à l'Ensemble vocal l'Air du Temps pour son concert de fin d'année qui aura lieu les 17 et 18 mai 2019.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, Journée internationale des femmes : cocktail dinatoire organisé par Ainsi soit-elle,

Sur ce:

19-03-055 RÉSOLUTION

8.4 JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES: COCKTAIL DINATOIRE ORGANISÉ PAR AINSI SOIT-ELLE

Il est proposé par Monsieur Bruno Gattuso, appuyé par Madame Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat d'un billet à 40\$ pour le cocktail dinatoire du 7 mars 2019 organisé par Ainsi soit-elle pour souligner la Journée internationale des femmes.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, Demande de commandite du tournoi interrégional de hockey du regroupement de Marieville,

Sur ce:

19-03-056 RÉSOLUTION

8.5 DEMANDE DE COMMANDITE DU TOURNOI INTERRÉGIONAL DE HOCKEY DU REGROUPEMENT DE MARIEVILLE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bérard, appuyé par Madame Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une contribution financière au montant de 75\$ au Tournoi Interrégional de Hockey du Regroupement de Marieville (18e édition), qui se tiendra du 1er au 14 avril 2019.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, mandat à Bélanger Sauvé dans le dossier 750-17-003507-195 – cour supérieure,

Sur ce:

19-03-057 RÉSOLUTION

8.6 MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ DANS LE DOSSIER 750-17-003507-195 – COUR SUPÉRIEURE

Il est proposé par Monsieur Claude Gauthier, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement de mandater la firme Bélanger Sauvé afin de répondre au nom de la Ville de Richelieu à la *Demande de pourvoi en contrôle judiciaire en mandamus et en jugement déclaratoire* intentée par Location STG inc. et 9317-4662 Québec contre la Ville de Richelieu et son inspecteur municipal déposée en cour supérieure sous le numéro 750-17-003507-195 et dont signification a été reçue le 28 février 2019.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-190-00-412.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, appui à la campagne *Pensez local. c'est génial,*

Sur ce:

19-03-058 RÉSOLUTION

8.7 APPUI À LA CAMPAGNE *PENSEZ LOCAL. C'EST GÉNIAL*

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bérard, appuyé par Monsieur Michel Filteau et résolu unanimement que le conseil municipal appuie la campagne *Pensez local. c'est génial* et autorise le versement d'une contribution financière selon les modalités suivantes :

Année 2019 : 1500\$Année 2020 : 1500\$Année 2021 : 1500\$

Cette contribution financière est conditionnelle à la participation financière des autres villes et partenaires selon le scénario proposé par la CCIBC à l'Annexe A de son document de présentation de la campagne *Pensez local. c'est génial.*

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-621-00-970.

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de contribution financière du Bazar familial de Chambly,

Sur ce:

19-03-059 RÉSOLUTION

8.8 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU BAZAR FAMILIAL DE CHAMBLY

Il est proposé par Madame Tania Ann Blanchette, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 150\$ au Bazar familial de Chambly, dont la prochaine édition se tiendra les 30 et 31 mars 2019.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, l'approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières,

Sur ce:

19-03-060 RÉSOLUTION

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU BUDGET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Il est proposé par Monsieur Michel Filteau, appuyé par Monsieur Claude Gauthier et résolu unanimement d':

APPROUVER la liste des comptes à payer au 26 février 2019, soit :

- Chèques numéros 6957 à 7045 pour un montant total de 242 576.67\$.

APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 26 février 2019, soit :

- Chèques numéros 6928 à 6956 pour un montant total de 344 161.07\$.

AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

9.2 ... Dépôt des rapports budgétaires du 26 février 2019.

... Soumis aux membres du conseil municipal, Dépôt du budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly,

Sur ce:

19-03-061 RÉSOLUTION

9.3 DÉPÔT DU BUDGET RÉVISÉ 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU BASSIN DE CHAMBLY

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bérard, appuyé par Monsieur Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte du dépôt du budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly (003917) approuvé le 3 décembre 2018 et portant le numéro d'approbation 0406.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, Dépôt du budget 2019 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly,

Sur ce:

19-03-062 RÉSOLUTION

9.4 DÉPÔT DU BUDGET 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU BASSIN DE CHAMBLY

Il est proposé par Madame Tania Ann Blanchette, appuyé par Monsieur Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte du dépôt du budget 2019 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly (003917) approuvé le 7 décembre 2018 et portant le numéro d'approbation 0033.

Adoptée.

9.5 ... Dépôt du rapport d'activités du trésorier en regard de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'année 2017.

... Soumis aux membres du conseil municipal, octroi de contrat pour les travaux de marquage de la chaussée (TP2019-04),

Sur ce:

19-03-063 RÉSOLUTION

10.1 OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE (TP2019-04) **CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation concernant les travaux de

marquage pour l'année 2019 a été transmis à 5 entreprises;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, le 4 mars 2019 à neuf heures

trente (9h30), les soumissions suivantes ont été reçues :

| Nom de la compagnie | MONTANT AVANT TAXES | CONFORME OU NON CONFORME |
|---------------------|------------------------|--------------------------|
| Lignes Maska | 36 847.20 \$ | 0 |
| Lignco Sigma inc | 42 260.20 \$ | |

CONSIDÉRANT la recommandation du 4 mars 2019 de Monsieur Yvan Giroux,

directeur des travaux publics, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Lignes Maska, au prix de

36 847.20\$, plus taxes;

En conséquence, il est proposé par Madame Tania Ann Blanchette, appuyé par Monsieur Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la soumission de Lignes Maska et lui octroie le contrat pour les travaux de marquage de la chaussée pour l'année 2019 (TP2019-04) au prix de 36 847.20 \$, plus taxes.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-355-00-517.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

11.1 Dépôt du procès-verbal non-adopté du comité consultatif d'urbanisme.

 \dots Soumis aux membres du conseil municipal, PIIA : construction neuve, 320-322-324, $9^{\rm e}$ Avenue, lot 2 086 532 (rayon patrimonial),

Sur ce:

19-03-064 RÉSOLUTION

11.2 PIIA: CONSTRUCTION NEUVE, 320-322-324, 9^E AVENUE, LOT 2 086 532 (RAYON PATRIMONIAL)

CONSIDÉRANT que le la construction projetée se situe dans un rayon de 30

mètres d'un bâtiment identifié comme étant d'intérêt patrimonial aux termes du règlement 17-R-205 PIIA, soit le

310, 9^e Avenue;

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'une habitation

trifamiliale neuve;

CONSIDÉRANT le plan d'implantation daté du 6 décembre 2018, préparé par

Daniel Bérard, arpenteur-géomètre sous la minute 39142;

CONSIDÉRANT les plans d'architecture datés de janvier 2019 préparés par la

firme PlanImage, dossier DT-18117, réf. 41241;

CONSIDÉRANT la recommandation du 20 février 2019 du comité consultatif

d'urbanisme de refuser la demande pour les motifs suivants :

« Les membres du Comité consultatif d'urbanisme exigent que lors d'une future demande au CCU de :

- 1. S'assurer que la hauteur du bâtiment respecte la hauteur des résidences voisines;
- 2. Retravailler les fenêtres car celles-ci sont d'une allure contemporaine;
- 3. Retravailler l'entrée principale comportant un mur trop massif afin d'alléger et de rendre le tout plus ouvert et aéré;
- 4. Aménager les balcons arrière afin de préserver l'intimité des voisins immédiats;
- 5. Fournir les informations concernant les arbres présents sur le terrain ainsi que l'abattage prévu pour la construction du bâtiment et l'aménagement du stationnement.

En conséquence, il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal refuse la demande.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, PIIA : construction neuve, 1200, rue Martel, lot 6 294 587 – projet intégré lot 6 294 584 (secteur rue Martel),

Sur ce:

19-03-065 RÉSOLUTION

11.3 PIIA: CONSTRUCTION NEUVE, 1200, RUE MARTEL, LOT 6 294 587 – PROJET INTÉGRÉ LOT 6 294 584 (SECTEUR RUE MARTEL)

CONSIDÉRANT

que le bâtiment projeté fait partie du secteur « rue Martel » (zone 133) aux termes du Règlement 17-R-205 PIIA;

CONSIDÉRANT

que la demande vise la construction d'une habitation multifamiliale isolée de huit (8) logements à l'intérieur d'un projet intégré, portant le nombre de bâtiments composant le projet intégré à trois;

CONSIDÉRANT

le plan projet de lotissement daté du 8 février 2019 de Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre, sous la minute 7947;

CONSIDÉRANT

le plan cadastral du 13 décembre 2018 de Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre, sous la minute 7893;

CONSIDÉRANT

les plans d'architecture du 12 octobre 2018 par CBA Architecture, dossier 018630;

CONSIDÉRANT

la recommandation du 20 février 2019 du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande avec les motifs suivants :

« Une demande complète devra être déposée pour recommandation et comporter entre autres les points suivants

- 1. Le plan d'aménagement d'ensemble, comprenant la plantation d'arbres, espaces de verdure, espaces pour rangement, pour ordures, recyclage et matières organiques;
- 2. Les mesures de mitigation de bruit telles qu'exigées dans une zone de contrainte sonore;

3. Les plans de construction du bâtiment.

En conséquence, il est proposé par Madame Jo-Ann Quérel, appuyé par Monsieur Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal refuse la demande.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, Entente d'entraide en matière de sécurité incendie avec la Ville de Chambly et la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu,

Sur ce:

19-03-066

RÉSOLUTION

12.1 ENTENTE D'ENTRAIDE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA VILLE DE CHAMBLY ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU

CONSIDÉRANT le projet d'entente d'entraide pour la protection contre

l'incendie entre la Ville de Chambly et la Municipalité de Saint-

Mathias-sur Richelieu;

CONSIDÉRANT la recommandation du 23 février 2019 de Monsieur Martin

Gougeon, directeur du Service de Sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Claude Gauthier, appuyé par Monsieur Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu l'*Entente d'entraide pour la protection contre l'incendie* pour une durée n'excédant pas cinq (5) ans.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, Entente relative à la surveillance du chalet du parc Florence-Viens et du gymnase avec La Saison du Passeur,

Sur ce:

19-03-067

RÉSOLUTION

14.1 ENTENTE RELATIVE À LA SURVEILLANCE DU CHALET DU PARC FLORENCE-VIENS ET DU GYMNASE AVEC LA SAISON DU PASSEUR

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bérard, appuyé par Madame Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal entérine l'Entente relative à la surveillance du chalet du parc Florence-Viens et du gymnase pour l'année 2019 avec La Saison du Passeur signée par le coordonnateur aux loisirs et responsable des communications.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

16 Période de questions

| 10 00 000 | RESOLUTION |
|-----------|-------------|
| 19-03-068 | |
| T3-03-000 | INESCRUTION |

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

| | st proposé par Monsieur Stéphane lu unanimement que la séance soi | e Bérard, appuyé par Madame Jo-Ar t levée à 22h41. | nn Quérel |
|----------------|--|---|-----------|
| | , | | Adopté |
| | | | |
| | | | |
| Jacqı Maire | ues Ladouceur | Sylvie Charpentier Greffière adjointe | |